

Le sommet du G7 doit renforcer la préservation des océans

Joachim Claudet, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) PSL Université Paris

Tribune. Du 24 au 26 août, Biarritz accueillera le 45^e sommet du G7 ; seront alors rassemblés les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni ainsi que les dirigeants de l'Union européenne. Le déferlement des puissantes vagues du golfe de Gascogne sera là pour leur rappeler les deux priorités du sommet : la préservation de la planète et la lutte contre les inégalités. Le lien entre ces objectifs et la protection des océans peut sembler ténu au premier abord, mais en réalité, il est bien réel et simple à appréhender : la préservation de la planète est indissociable de celle des océans, ceux-là même dont dépendent les communautés côtières (plus d'un tiers de l'humanité) pour leurs emplois, leurs moyens de subsistance et leurs conditions de vie.

Pourtant, l'Ipbes, le pendant du Giec pour la biodiversité, vient de publier son rapport d'évaluation global, d'où il ressort que les océans n'ont jamais été autant menacés par les activités humaines. Le 45^e sommet du G7 doit donc faire de la préservation des océans une priorité. Les océans sont notre meilleur allié pour lutter contre le changement climatique ; ils couvrent 71% de la planète, produisent 50% de l'oxygène que nous respirons, participent à la régulation du climat, absorbent un tiers du gaz carbonique que nous émettons et 90% de l'excès de chaleur dû aux gaz à effet de serre. Mais ces fonctions hautement bénéfiques ont atteint leurs limites : la température et la composition chimique des océans se sont modifiées, au point que la vie marine en est profondément affectée. Faire tout ce qui est en notre pouvoir pour restaurer l'état des océans est donc devenu un objectif vital qui implique de réduire l'impact des activités humaines sur les milieux marins.

Une des principales pressions humaines sur les océans est la surpêche. Dans son rapport, l'Ipbes souligne que la pêche est le facteur qui a eu le plus fort impact sur la vie marine depuis 1970. La surpêche et le recours à des méthodes de pêche destructrices dégradent les habitats marins et provoquent l'extinction de certains stocks, voire de certaines espèces, et des déséquilibres écosystémiques qui diminuent considérablement la résilience des océans face au changement climatique. Les populations de poissons en baisse menacent la viabilité à long terme des activités de pêche, et plus particulièrement celle de la petite pêche côtière qui, bien qu'elle nourrisse plusieurs centaines de millions de personnes dans le monde, se voit inexorablement réduite à exploiter une part déclinante de stocks eux aussi déclinants.

En Afrique de l'Ouest comme en d'autres régions du monde, les grands chalutiers industriels en provenance du monde entier, y compris de l'UE, font concurrence aux pirogues de la pêche locale nourricière. Ce n'est ni juste, ni équitable. L'expérience l'a montré : mettre un terme à la surpêche aura des effets positifs rapides sur les écosystèmes marins et les communautés côtières qui en dépendent. Elle a aussi montré que des populations de poissons en bon état bénéficient en premier lieu au secteur de la pêche. Pour toutes ces raisons, l'Objectif de développement durable n°14 (ODD 14 des Nations unies) et la réglementation européenne sur la pêche fixent comme objectif l'éradication de la surpêche pour l'année 2020, notamment au moyen de quotas de capture basés sur les avis scientifiques.

Pour restaurer la santé des océans, nous devons, parallèlement aux actions mises en place pour réduire la pression humaine sur les milieux marins, mettre en place un réseau mondial d'Aires marines protégées (AMP). Ces sanctuaires, dans lesquels la vie marine se restaure, ont le vent en poupe, avec le décuplement de la surface couverte depuis les années 2000 et la

récente annonce par la France qu'elle allait placer 30% de son domaine maritime sous ce statut. Cependant, si la superficie est importante, la qualité et le contrôle de la protection le sont plus encore. Dans la pratique, la plupart des AMP n'existent que sur le papier et des activités destructrices comme le chalutage de fond ou l'extraction de granulats y déroulent quotidiennement. Si on veut que les AMP fonctionnent, qu'elles deviennent efficaces, elles doivent bénéficier du plus haut niveau de protection, ce qui signifie qu'aucune activité impactante n'y soit autorisée, ou, a minima, de règles garantissant que seules les activités non industrielles à faible impact y soient autorisées. Actuellement, ce n'est le cas que sur 2% de la superficie des océans à l'échelle mondiale et sur 0,5% de celle des AMP de l'UE.

Les citoyen·ne·s sont de plus en plus préoccupé·e·s par l'accumulation des périls qui guettent la planète. Ils·elles attendent des actions concrètes concernant les urgences environnementales auxquelles nous sommes confronté·e·s. Le G7, et en particulier la France qui préside ce 45^e sommet, doivent répondre à leur appel en plaçant en tête de leurs priorités l'éradication de la surpêche en 2020 et l'édification d'un réseau cohérent d'AMP efficaces (bien protégées, bien contrôlées et bien gérées) sur 30% de la superficie des eaux côtières et de la haute mer européennes d'ici à 2030. Ce sommet est l'occasion idéale de montrer au monde entier que les grandes nations industrialisées considèrent la sauvegarde des océans comme une priorité absolue.

[Joachim Claudet Centre national de la recherche scientifique \(CNRS\) PSL Université Paris](#) ,
[Monica Verbeek directrice générale de Seas At Risk](#)